

Communiqué de presse

Contact : Isabel Box
Press & Communications
Tél : + 32 2 302 25 51
Mobile : + 32 485 31 79 63
E-mail : ibox@deloitte.com

La Belgique est l'un des 4 premiers pays de l'UE les plus susceptibles d'être affectés par le Brexit

En se préparant au pire dès maintenant les entreprises seront prêtes à toutes les éventualités

Bruxelles – 1^{er} mars 2018

Publié aujourd'hui, le rapport de Deloitte [Belgium's Brexit: Why you should plan today](#) confirme que l'impact du Brexit sur la Belgique sera important, car le Royaume-Uni (RU) est l'un de ses 5 principaux partenaires à l'exportation. Le total des exportations belges vers le RU représente près de neuf pour cent du total des exportations nationales (soit 31,99 milliards d'euros), alors que le RU s'adjuge près de cinq pour cent du total des importations belges (16,06 milliards d'euros au total). Les principales exportations de la Belgique vers le RU concernent les secteurs de l'automobile, de la chimie, des aliments et des boissons, du textile (dont quelque 30 pour cent de la production sont destinés au RU), des matériaux synthétiques et de la construction mécanique.

Ces liens économiques avec le RU signifient que la Belgique occupe le quatrième rang des 27 pays de l'UE en termes de risques économiques engendrés par le Brexit. Les conséquences se feront principalement sentir en Flandre, qui produit 80 pour cent des exportations belges destinées au RU (et s'adjuge 87% des importations provenant de ce pays).

Dans les secteurs du bois, de la pierre, du verre, des équipements médicaux et des armements, les conséquences se feront principalement sentir en Wallonie, tandis que les secteurs de l'automobile et du cuir seront impactés dans la région bruxelloise essentiellement.

Si les négociations sur le Brexit débouchent sur une situation délicate (pouvant aller d'une absence d'accord à des restrictions partielles sur certaines des quatre libertés (voire toutes) des Marchés intérieurs de l'UE (libre circulation des biens, des capitaux, des services et de la main-d'œuvre), les entreprises seront confrontées à des changements au niveau des échanges et des affaires avec le RU. Cela pourrait concerner :

- les droits de douane, les modifications des procédures douanières et des retards lors du franchissement des frontières, avec des perturbations des chaînes d'approvisionnement ;
- des restrictions quant aux possibilités pour les entreprises de déployer du personnel britannique en Belgique ou des ressortissants non britanniques au Royaume-Uni ;
- des restrictions quant au partage de données entre la Belgique et le RU ;
- des modifications du régime fiscal (impôts directs et TVA) ; et
- des exigences portant sur le respect de normes techniques différentes si les réglementations du RU et de l'UE divergent après le Brexit.

« Il y a deux scénarios pour le Brexit, une version 'dure' et une version 'douce', et d'innombrables variations sont possibles dans les deux cas. Quel que soit le scénario retenu, il est inévitable que les entreprises belges, tant celles qui commercent avec le RU que celles qui y sont implantées, seront confrontées à une augmentation du coût de leurs activités », déclare Richard Doherty, chef du Global Brexit Service de Deloitte basé à Bruxelles.

Les exportations dans le secteur automobile représentent 29,8% des exportations de la Belgique vers le RU

Le matériel de transport représente 29,8 pour cent de la valeur exportée vers le RU et 22 pour cent de la valeur importée. Plus de trois millions de voitures et d'autres véhicules sont transportés depuis les ports d'Anvers et de Zeebrugge. Avec une main-d'œuvre de 70.000 personnes réparties dans 300 entreprises, le secteur automobile représente près de 10 pour cent des emplois de l'industrie belge.

Comme le RU est la destination principale d'équipement de transport (y compris les voitures) de la Belgique, les conséquences du Brexit pour l'industrie automobile belge pourraient être très lourdes.

Les produits chimiques représentent près de 20% des exportations de la Belgique vers le RU

L'industrie chimique belge est la huitième en importance en Europe et génère cinq pour cent de la valeur créée par le secteur au niveau européen. La Belgique occupe la première place mondiale en ce qui concerne la vente de produits chimiques et de plastiques par habitant, dix pour cent de tout le personnel de l'industrie chimique mondiale travaillent en Belgique et la Flandre possède le plus grand complexe pétrochimique européen.

Les exportations de produits chimiques belges vers le RU atteignent 2,5 milliards d'euros et, si l'on inclut les produits pharmaceutiques, elles représentent près de 20 pour cent de l'ensemble des exportations belges vers le RU. Avec 720 entreprises et 90.000 emplois directs en Belgique, l'industrie chimique pâtirait gravement d'une version « dure » du Brexit.

Les exportations textiles représentent 4,2% des exportations de la Belgique vers le RU

L'étude Deloitte de l'impact du Brexit sur la Belgique montre que les entreprises textiles basées en Flandre sont particulièrement dépendantes du marché britannique. Plus de 30 pour cent de leurs exportations de tissus spéciaux, de textiles touffetés et de dentelles et 27,8 pour cent de leurs exportations de moquettes sont destinés au RU.

Atténuation des risques potentiels du Brexit

Pour se préparer au Brexit, les entreprises belges devraient analyser en profondeur l'importance du RU en matière d'approvisionnement, de production et de vente. L'étude Deloitte de l'impact du Brexit sur la Belgique souligne également la nécessité d'adopter une perspective globale de la chaîne d'approvisionnement, incluant les relations indirectes avec le RU. Celle-ci peut comprendre les licences, le travail externalisé et d'autres aspects, tels que l'externalisation vers des fournisseurs de services logistiques ou des tiers.

Les entreprises devraient préparer un plan d'action couvrant les processus, les systèmes et le personnel afin de réagir rapidement et de manière appropriée avant qu'il soit trop tard. Le temps exigé pour la mise en œuvre d'importantes décisions opérationnelles implique que les entreprises ne peuvent se permettre d'attendre que les négociations politiques débouchent sur une situation claire et nette.

Richard Doherty poursuit : « Les entreprises doivent évaluer les conséquences du Brexit sur leur chaîne d'approvisionnement, analyser les risques qui résultent de leur exposition au Brexit, planifier une atténuation de ces risques et s'assurer que leurs processus, leurs systèmes et leur personnel soient prêts à réagir rapidement dès que leur organisation atteindra la date limite pour une prise de décisions. Le temps presse et

l'avenir est incertain. Il est essentiel que la planification survienne dès maintenant afin de pouvoir gérer les défis et les opportunités liés au Brexit. »

###

Deloitte en Belgique

Deloitte, cabinet d'audit et de conseil de premier plan en Belgique, offre des services à haute valeur ajoutée en matière d'audit, d'expertise comptable, de conseil fiscal et juridique, de financial advisory services et de consultance.

Plus de 3.800 collaborateurs répartis dans 11 bureaux conseillent des entreprises nationales et internationales, des PME ainsi que des institutions publiques et des ASBL. Le chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2017 s'élève à 480 millions d'euros.

Deloitte Belgium SCRL est la société affiliée belge de Deloitte NWE LLP, une firme membre of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, l'un des leaders mondiaux des services professionnels regroupant plusieurs sociétés membres indépendantes. Nous concentrons nos efforts sur notre service à la clientèle à travers une stratégie mondiale menée au niveau local dans plus de 150 pays. Fortes d'un capital intellectuel composé de plus de 263.900 personnes dans le monde, nos sociétés membres fournissent des services dans les principaux domaines professionnels couvrant l'audit, la fiscalité, la consultance et le conseil financier. Leurs services, renommés pour leur excellence, ont déjà conquis les décideurs de la plupart des grandes enseignes internationales et nationales, publiques comme privées, et d'organisations prospères en plein essor opérant à l'échelle mondiale. Le groupe Deloitte Touche Tohmatsu Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 38.8 milliards de dollars pour l'année fiscale 2017.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consultez <http://www.deloitte.com/about>.